

Axe B	Amélioration des performances des élevages
Volet B.2	Accompagner les éleveurs vers la performance
Action B.2.6	Pilotage de la ration

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Proposer une nouvelle prestation de conseil aux éleveurs caprins, leur permettant de mieux piloter l'alimentation de leur troupeau, au moyen d'indicateurs d'efficacité de la ration.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Le programme Casdar SYSCARE (Systèmes caprins d'alimentation respectueux de l'environnement) a permis d'aboutir, en 2012, à la réalisation de 11 fiches pratiques intitulées « Des indicateurs liés à l'observation des troupeaux pour ajuster le rationnement des chèvres laitières ».

A la suite de ces premiers acquis et à partir de 2014, la FIDOCL (Fédération Interdépartementale des Entreprises de Conseil Elevage du sud-est) a mené, dans le cadre du programme PEP caprin, une action de recherche pour préciser les liens entre la conduite alimentaire des chèvres et le taux d'urée dans le lait. Le taux d'urée dans le lait est en effet un indicateur qui permet de déceler les gaspillages d'azote d'une ration, ce qui a un intérêt à la fois économique et environnemental.

Sur la base de ces enseignements, les ECEL ont souhaité proposer une nouvelle prestation de conseil aux éleveurs caprins pour piloter plus finement la ration des chèvres laitières, en s'appuyant sur différents indicateurs, dont notamment la Note d'Etat Corporel et l'interprétation des taux d'urée dans le lait.

- **Objectifs**

- Améliorer la performance et la rentabilité des élevages caprins au travers d'une meilleure gestion de l'alimentation
- Développer le pilotage fin de la ration des chèvres à l'aide des Notes d'Etat Corporel et des résultats urée sur les analyses de lait.

▪ **Description de l'action**

Il s'agit de proposer aux éleveurs caprins des **prestations de conseils individuels « Pilotage de la ration »**. Concrètement, ce nouveau service implique des interventions à échéances régulières en élevage :

Suivi de l'état corporel des chèvres	4 notations de l'état corporel (NEC lombaires) du troupeau par lactation
Suivi et interprétation des résultats urée du troupeau	6 analyses par lactation
Calcul et analyse de rations	aux 3 périodes clés de la lactation (2 mois, 5-6 mois et tarissement)
Conseils	pour améliorer l'efficacité de la ration et mieux maîtriser les coûts

- **Porteur du projet** : structures employant les techniciens assurant la prestation de conseil.
- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins, livreurs ou fromagers fermiers, ayant leur siège d'exploitation en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Partenaires** : FIDOCL, Institut de l'Elevage, Cap'Pradel, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Chambre Régionale d'Agriculture.
- **Calendrier de l'action** : de 2019 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :

- Prise en compte :
 1. Des coûts de personnel (coûts direct + 15 %)
 2. Des frais de déplacement liés aux visites en élevage
- Subvention à taux : taux de 70 % des coûts éligibles, subvention versée sous forme d'un forfait par éleveur suivi et par an

Le forfait de subvention appliqué résulte du calcul suivant :

Nombre de jours consacrés par les techniciens par éleveur suivi et par an	2,5 jours
Coût moyen de journée des techniciens mobilisés sur l'action (coûts directs + 15 %)	246 €
Frais de déplacement moyens par éleveur suivi et par an	60 €
Taux de subvention	70 %
Forfait de subvention par éleveur suivi et par an	470 €

- Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

▪ **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Liste des éleveurs bénéficiant du service de conseil, récapitulatif annuel par éleveur des indicateurs mesurés NEC et urée et des paramètres des rations calculées.

Attestations signées par les éleveurs certifiant qu'ils ont été informés de l'aide régionale sur la prestation de conseil.

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Prestations de conseil "Pilotage de la ration"	F	Prestation de conseil forfaitaire comprenant : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %) frais de déplacement	HT	70% aide versée sous forme d'un forfait par éleveur suivi	-	36 929 €	53 714 €	90 643 €
					Coût total de l'action			
Montant de l'intervention de la Région					0 €	25 850 €	37 600 €	63 450 €

▪ **Co-financements de l'action :** participation des éleveurs, auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
▪ Accompagnement technique	Nombre d'éleveurs bénéficiant du service
▪ Résultats	NEC du troupeau résultats urée sur le lait rations calculées

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION B.2.6

Dépense subventionnable : **90 643 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **prestation de conseil forfaitaire, composée de coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), frais de déplacement liés à l'action, coûts HT**

.../...

.../...

Taux de la subvention : **70 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures employant les techniciens assurant la prestation de conseil**

Conditions particulières : **subvention versée sous forme d'un forfait par éleveur suivi et par an, reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **Régime cadre exempté SA 40833 (2015/XA) - Aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020**